

Guide de saisie de votre participation au Prix Non au harcèlement

Année scolaire 2022-2023

En référence à la circulaire du 5-10-2022, NOR : MENE2228565C et au règlement disponible sur Eduscol <https://eduscol.education.fr/3544/prix-non-au-harcèlement>, la participation au prix Non au harcèlement s'effectue exclusivement à la déclaration en ligne à partir de la plateforme « démarches simplifiées ».

DECLARATION IMPERATIVE LE 27 JANVIER 2023, 23h59 AU PLUS TARD

1 production (vidéo ou affiche) par structure participante,

Toutes catégories confondues

Calendrier

- **le 27 janvier 2023** : date limite de dépôt des productions sur la plateforme DS;
- **du 30 janvier au 10 mars 2023** : sélection par les jurys académiques, envoi des procès-verbaux et des productions lauréates au ministère, début des remises des prix académiques, qui peuvent avoir lieu jusqu'à la fin du mois de juin 2022 ;
- **le 10 mars 2023** : date limite des remontées des lauréats académiques au national ;
- **du 27 mars au 7 avril 2023** : sélection par le jury national ;
- **du 22 au 30 mai 2023** : cérémonie de remise nationale des prix.

Ce guide va vous permettre de préparer tous les éléments nécessaires à la saisie de votre participation au prix NAH sur la plateforme demarches-simplifiees.fr



1. Gestion des formulaires de droits à l'image

ATTENTION : Ces documents sont une condition indispensable à la prise en compte de votre participation à la phase nationale. Ils sont également indispensables si vous souhaitez diffuser vos productions par la suite afin de vous prémunir de contestations dans l'emploi de l'image de vos élèves et/ou personnels.

a. Conservation

Chaque participant, mineur, majeur, doit remplir et signer le formulaire de droits à l'image.

Les originaux de chaque formulaire pour les participants mineurs et majeurs devront être **conservés 10 années** par l'établissement.

b. Engagement de la direction

Sur démarches simplifiées (figure 1), il sera demandé lors de la saisie de votre participation, de cocher 2 cases obligatoires attestant de l'engagement de la direction de l'école, du collège, du lycée, ou de la structure à faire remplir les formulaires et à les conserver 10 ans.

IMPORTANT

En ma qualité de chef d'établissement / directeur d'école / directeur de la structure participante, je m'engage en envoyant le présent dossier de participation à avoir fait remplir et à conserver pour une durée de dix années les exemplaires originaux du formulaire de droits à l'image (pour chaque élève ou adulte ayant pris part au projet) téléchargeable sur Eduscol ;
<https://eduscol.education.fr/3544/prix-non-au-harcelement>

- ☐ Je m'engage en envoyant le présent dossier de participation à avoir fait remplir et à conserver pour une durée de dix années chaque formulaire de droits à l'image. *
- ☐ Je m'engage à en fournir une copie numérique de chaque formulaire de droits à l'image en cas de sélection lors de la phase académique du Prix. *

ATTENTION : Ces documents sont une condition indispensable à la prise en compte de votre participation à la phase nationale du prix Non au Harcelement. Ils sont également indispensables si vous souhaitez diffuser vos productions par la suite afin de vous prémunir de contestations dans l'emploi de l'image de vos élèves et/ou personnels.

Figure 1

c. Transmission des formulaires en cas de sélection

Si votre projet est sélectionné lors de la phase académique pour concourir au niveau national, vous devrez transmettre via « démarches simplifiées » une copie numérique de chaque formulaire pour confirmer votre sélection.

La transmission s'effectuera en utilisant le formulaire par le lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/transmission-des-formulaires-de-droits-a-l-image-prix-nah-2023>

2. Informations nécessaires avant de se connecter à la plateforme demarches-simplifiees.fr

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

a. Identification de l'établissement ou structure pilote du projet

Si vous êtes une structure autre qu'école, collège ou lycée

Nom de la structure *

Adresse de la structure *

Commune de la structure *

Pour tous les participants

Nom de l'établissement*

UAI de l'établissement *

Académie *

Commune *

Directeur, directrice, chef ou cheffe d'établissement *

b. Contact du porteur de projet

Prénom et Nom du porteur du projet *

Fonction *

Courriel *

Téléphone *

c. Description du projet (affiche ou vidéo)

Titre du projet *

Catégorie * à choisir parmi :

[affiche](#) lutte contre le harcèlement, [niveau école élémentaire](#)

[affiche](#) lutte contre le harcèlement, [niveau collège](#)

[affiche](#) lutte contre le harcèlement, [niveau lycée](#)

[vidéo](#) lutte contre le harcèlement, [niveau école élémentaire](#)

[vidéo](#) lutte contre le harcèlement, [niveau collège](#)

[vidéo](#) lutte contre le harcèlement, [niveau lycée](#)

[prix spécial « prévention du harcèlement sexiste et sexuel », toutes classes](#)

[confondues, vidéo](#)

[prix spécial « prévention du cyberharcèlement », toutes classes confondues, vidéo](#)

[prix spécial « inclusion », toutes classes confondues, vidéo](#)

Le fichier de l'affiche

[Respecter bien le nom de fichier pour votre affiche :](#)

[UAI_type et nom de l'établissement_commune.png ou jpeg](#)

Lien Peertube pour les vidéos

Vous devrez télécharger votre vidéo sur la plateforme Tubes et partager le lien dans le formulaire de saisie. (Un tutoriel est à votre disposition sur eduscol)

Description de la démarche pédagogique *

Nombre d'encadrants *

Nombre de jeunes / élèves concernés par le projet *

Classe(s) ou groupe(s) ayant réalisé le projet *

Action de prévention à venir *

Nombre d'élèves concernés

Niveaux de classes concernées

Nombre d'adultes concernés

Moyens à disposition, Partenariat

Budget prévisionnel

Une action est obligatoire pour valider le formulaire. Vous pourrez saisir autant d'actions de prévention que vous le souhaitez.

Ordre auquel doit être adressé le chèque de la MAE si votre projet est primé

Les établissements qui ne sont pas engagés dans le programme pHARe sont invités à décrire leur plan de prévention du harcèlement en exploitant les 7 piliers de la démarche climat scolaire (<https://eduscol.education.fr/976/une-ecole-engagee-en-faveur-du-climat-scolaire>) :

d. Stratégies collectives

Description des objectifs de l'établissement pour ce facteur

Personnes ressources sur cette question -Adultes et élèves

Actions menées

Actions en cours

e. Pédagogie et relation éducative

Description des objectifs de l'établissement pour ce facteur

Personnes ressources sur cette question -Adultes et élèves

Actions menées

Actions en cours

f. Coéducation

Description des objectifs de l'établissement pour ce facteur

Personnes ressources sur cette question -Adultes et élèves

Actions menées

Actions en cours

g. Qualité de vie à l'école

Description des objectifs de l'établissement pour ce facteur

Personnes ressources sur cette question -Adultes et élèves

Actions menées

Actions en cours

h. Pratiques partenariales

Description des objectifs de l'établissement pour ce facteur

Personnes ressources sur cette question -Adultes et élèves

Actions menées

Actions en cours

i. Justice scolaire

Description des objectifs de l'établissement pour ce facteur

Personnes ressources sur cette question -Adultes et élèves

Actions menées

Actions en cours

j. Prévention des violences et du harcèlement

Description des objectifs de l'établissement pour ce facteur

Personnes ressources sur cette question -Adultes et élèves

Actions menées

Actions en cours

3. La plateforme [demarches-simplifiees.fr](https://www.demarches-simplifiees.fr)

Désormais vous pouvez saisir votre participation au prix Non au harcèlement.

Vous aurez entre 5 à 17mn de saisie avec tous les éléments précédents en votre possession.

Votre dossier est enregistré automatiquement après chaque modification. Vous pouvez à tout moment fermer la fenêtre et reprendre plus tard là où vous en étiez.

a. Votre première connexion¹

Vous cliquerez sur le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dossier-de-participation-au-prix-nah-2023>

The screenshot shows the 'demarches-simplifiees.fr' website. On the left, there's a sidebar with the French Republic logo and the text 'MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE'. Below this, it says 'Dossier de participation au Prix "Non au harcèlement"', 'Temps de remplissage estimé : 16 mn', and 'Date limite : 6 février 2023'. The main content area is titled 'Commencer la démarche' and includes a 'Se connecter' button, a 'Créer un compte demarches-simplifiees.fr' button, and a 'J'ai déjà un compte' button. There's also a link to 'Qu'est-ce que FranceConnect ?'.

ou rechercher la démarche sur la page d'accueil de [demarches-simplifiees.fr](https://www.demarches-simplifiees.fr).

Vous pourrez alors créer un compte ou utiliser un compte précédemment ouvert.
ATTENTION : c'est l'adresse email déclarée à l'inscription qui recevra tous les messages de la plateforme.

¹ Vous pourrez vous aider du tutoriel : <https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager>

Confirmez votre adresse email



Avant d'effectuer votre démarche, nous avons besoin de vérifier votre adresse jean-pierre.fellagac-versailles.fr.

Ouvrez votre boîte email, et cliquez sur le lien d'activation dans le message que vous avez reçu.

Si vous n'avez pas reçu notre message (avez-vous vérifié les indésirables ?), nous pouvons vous le renvoyer.

Votre email

jean-pierre.fellagac-versailles.fr

Renvoyer un email de confirmation

Vous pouvez également consulter notre [FAQ](#) !

Vous recevrez sur la boîte email un message pour valider votre inscription



Demande de création de compte

Bonjour,

Une demande de création de compte a été réalisée sur le site demarches-simplifiees.fr pour l'email jean-pierre.fellagac-versailles.fr.

Votre compte existe déjà.

Si vous souhaitez remplir la démarche « Dossier de participation au Prix "Non au harcèlement" », cliquez sur le bouton ci-dessous.

[Commencer la démarche « Dossier de participation au Prix "Non au harcèlement" »](#)

[J'ai oublié mon mot de passe](#)

Si vous n'êtes pas à l'origine de cette demande, vous pouvez ignorer ce mail.

Bonne journée,

L'équipe demarches-simplifiees.fr

beta.gouv.fr

Vous n'aurez plus qu'à cliquer sur le bouton bleu.

demarches-simplifiees.fr

Revenir en arrière

Connecté(e).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Direction générale de l'enseignement scolaire

[Commencer la démarche](#)

Dossier de participation au Prix "Non au harcèlement"

⌚ Temps de remplissage estimé : 16 mn

📅 Date limite : 6 février 2023

Formulaire de saisie au Prix "Non au harcèlement"

Vous pouvez commencer à saisir votre participation au prix Non au harcèlement.

b. Suivi de l'instruction de votre dossier.

👉 Conseil : n'attendez pas les derniers jours pour déposer votre dossier

Vous recevrez des notifications pour vous avertir de l'avancée de votre dossier.

- Un accusé de réception pour votre dossier.
Ce courriel vous confirmera que le dossier est complet et déposé en attente de sa prise en charge par le ou les jurys de la phase académique.

- Un accusé d'acceptation.

Votre école ou établissement est sélectionné pour la phase nationale.

ATTENTION : sous réserve de la transmission d'une copie numérique des formulaires de droits à l'image en utilisant la démarche :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/transmission-des-formulaires-de-droits-a-l-image-prix-nah-2023>

Vous pourrez aussi obtenir la mention coup de cœur académique. Ce courriel vous l'indiquera également.

Ou

Un accusé de rejet.

Votre école ou établissement n'est pas sélectionné pour la phase nationale.

Cependant vous pourriez obtenir le prix de cœur de votre académie. Ce courrier en fera mention et un courriel de des référents académiques vous le confirmera.

Vous recevrez un kit de communication vous permettant d'informer toute votre communauté éducative et de valoriser le travail de vos élèves.

Merci pour votre participation au prix Non au Harcèlement. Le projet ou les projets que vous avez menés ont participé à faire prendre conscience à votre communauté qu'il est important de se mobiliser tous ensemble pour dire Non au Harcèlement.

Si vous rencontrez des difficultés techniques pour saisir votre dossier de participation sur Démarches simplifiées, merci de nous contacter sur : stopharcelement@education.gouv.fr

**Vous avez besoin de renseignements ou d'aide pour le prix Non au harcèlement 2023,
Contacter vos correspondants dans votre académie.**

Académie	Adresse de contact
AIX-MARSEILLE	nah@ac-aix-marseille.fr
AMIENS	amiens-stop-harcelement@ac-amiens.fr
BESANCON	concoursNAH@ac-besancon.fr
BORDEAUX	prix.nah@ac-bordeaux.fr
CLERMONT-FERRAND	nah@ac-clermont.fr
CORSE	prixnah2022@ac-corse.fr
CRETEIL	nonauharcelement@ac-creteil.fr
DIJON	nahdijon@ac-dijon.fr
GRENOBLE	ce.prixnonharcelement@ac-grenoble.fr
GUADELOUPE	ce.pvs@ac-guadeloupe.fr
GUYANE	prixnah@ac-guyane.fr
LILLE	concoursnah@ac-lille.fr
LIMOGES	concours.nah@ac-limoges.fr
LYON	nah-concours@ac-lyon.fr
MARTINIQUE	nah@ac-martinique.fr
MAYOTTE	ct-evs@ac-mayotte.fr
MONTPELLIER	concoursnah@ac-montpellier.fr
NANCY-METZ	prixnah@ac-nancy-metz.fr
NANTES	concoursnahrectoratnantes@ac-nantes.fr
NICE	prixnah.nice@ac-nice.fr
NORMANDIE	prix-nah@ac-normandie.fr
ORLEANS-TOURS	prixnah@ac-orleans-tours.fr
PARIS	concoursnah2022@ac-paris.fr
POITIERS	concoursNAH@ac-poitiers.fr
REIMS	prixnah@ac-reims.fr
RENNES	concoursnah@ac-rennes.fr
REUNION	nah@ac-reunion.fr
STRASBOURG	concoursnah@ac-strasbourg.fr
TOULOUSE	concoursnah@ac-toulouse.fr
VERSAILLES	prixnah@ac-versailles.fr